

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL179

présenté par
M. Delautrette, rapporteur et M. Le Gac, rapporteur

ARTICLE 9

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« L'employeur »,

le mot :

« Il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.